Mise en ligne : 26 juillet 2016. Dernière modification : 27 avril 2024. www.entreprises-coloniales.fr

ÉLECTRICITÉ D'ALEP (EDAP)

filiale du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, des Exploitations électriques, de la Société générale belge d'entreprises électriques et de la Société générale des chemins de fer économiques (« Les Économiques »), Bruxelles

Aux démocrates laïques victimes des tyrannies

S.A., 17 déc. 1924, au capital de 3 MF. Convention signée par le président de la municipalité d'Alep, Ghaleb bey Kateraghassi, et André Lebon, président du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, assurant la société contre une insuffisance de recettes par la ville, garantie par l'État syrien.

CONSTITUTION Le Magnésium Industriel (Cote de la Bourse et de la banque, 20 janvier 1925)

Électricité d'Alep. — Capital 3.000.000 francs en 6.000 actions de 500 fr. Siège social à Paris, 19, rue Louis-le-Grand. Conseil d'administration : MM. Phillippar, Ithier, Palante, Passelecq, Lagasse de Locht, Jourdanne, Choublier et Weyl. Statuts déposés chez Me Maciet, à Paris, le 5 janvier 1925. — *Journ. Spéc. Soc. Fr. Par Act.*, 10 janv. 1925.

Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie Exercice 1924 (Le Temps, 17 août 1925)

La banque a obtenu la concession des eaux, des tramways et de l'électricité pour Alep et constitué avec divers concours, la Société d'électricité d'Alep.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PHILIPPAR (Edmond), du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie ; pdt ;

ITHIER (Gaston) ¹, v.-pdt ; ADJOURI, CHOUBLIER (Max) ², JOURDANNE (Alfred), du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie ; LAGASSE DE LOCHT (Victor)[Belge][Exploitations électriques], PALANTE (Alexandre)[Belge][[Exploitations électriques], PASSELECQ (Maurice) ³, PIAT (Émile) ⁴, WEYL (Ernest) ⁵.

> Mémento de l'actionnaire BULLETIN DES ANNONCES LÉGALES OBLIGATOIRES du lundi 30 mai 1927 (Le Journal des débats, 1er juin 1927)

Électricité d'Alep, 156, rue de l'Université, Paris. Émission de 14.000 actions nouvelles de 500 francs.

Exploitations électriques (Cote de la Bourse et de la banque, 27 février 1928)

La Société Électricité d'Alep a entrepris le construction de son usine génératrice, du réseau de distribution d'énergie électrique et des lignes du tramway dont elle est concessionnaire dans la ville d'Alep. En vue de se procurer les capitaux nécessaires à la réalisation de son programme, elle a porté son capital de 3 à 10 millions de francs ; la

¹ Gaston Ithier: administrateur délégué (1904), puis président (1923) des Tramways et électricité de Damas. Représentant des intérêts belges aux Exploitations électriques et dans plusieurs de leurs filiales (Bretonne d'électricité, Énergie électrique du Rouergue, Énergie électrique de la Sorgue et du Tarn...), administrateur (1929), puis vice-président d'Électrobel (fusion Économiques, SGBEE, Gaz belge), administrateur de la Banque belge et internationale en Égypte...

² Max Choublier (1873-1933) : professeur de droit au Caire (1897-1900), consul de France en Macédoine et à Stuttgart, puis directeur de la Société des routes de l'empire ottoman (*Le Temps*, 30 mai 1913), directeur général de la Société française d'entreprises (impliquée dans la Société française du port d'Alexandrette), administrateur de la Construction africaine. Nécrologie : *Le Temps*, 13 septembre 1933 (ci-dessous).

³ Maurice Passelecq : représentant des intérêts belges au conseil des Exploitations électriques, administrateur d'Électrobel à partir de 1929. Administrateur de l'Énergie électrique du Rouergue, de l'Énergie électrique de la Sorque et du Tarn, de la Societatea Concordia (Roumanie).

⁴ Émile Piat : premier drogman (traducteur) de la légation de France à Tanger (1889), drogman, puis consul de France à Zanzibar, de nouveau à Tanger, puis consul général à Damas (1910), chargé d'une mission d'études sur les sectes en Tripolitaine (1911), consul à Valence (Espagne)(1911), il pantoufle comme administrateur de la Société des tramways et d'éclairage électriques de Damas. Chevalier de la Légion d'honneur (1913). Marié à Marguerite-Henriette Catherine (1890), puis à Anna-Maria-Carolina-Adrienne Leysen (1913). Nécrologie : *Le Journal des débats*, 26 mars 1937 (ci-dessous).

⁵ Ernest Weyl (1864-1937): polytechnicien. Ancien dirigeant (puis liquidateur) de la Régie co-intéressée des tabacs de l'empire ottoman. Administrateur du Smyrne-Cassabla et prolongement (Turquie). Administrateur, puis liquidateur de la Cie générale des tabacs. Administrateur des Tabacs de l'Indochine. Administrateur délégué de l'UEIF de 1919 à 1922, la représentant à la Banque générale de crédit hongrois, il passe ensuite au service de la SGE dont il fut vice-président, puis brièvement président (avriljuillet 1937). Administrateur de la Thomson-Houston, de la Sofina, de la Société centrale pour l'industrie électrique, des Forces motrices de la Truyère, de la Chade...

Société des Exploitations électriques a également participé à cette augmentation de capital.

En vertu de l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 20 juillet 1927, la société a garanti, avec deux sociétés avec lesquelles elle est en relations, ayant également des intérêts dans cette affaire, le service d'intérêts et d'amortissements d'une première tranche de 15.000.000 de francs d'obligations que la Société Électricité d'Alep vient d'émettre.

.....

ÉTUDES ET NOTES FINANCIÈRES Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie (*Le Temps*, 1er octobre 1928)

Les diverses affaires auxquelles la banque est intéressée, Port d'Alexandrette, Tramways de Damas, Électricité d'Alep, sont en voie de développement suivi.

Annuaire Desfossés 1929, p. 571:

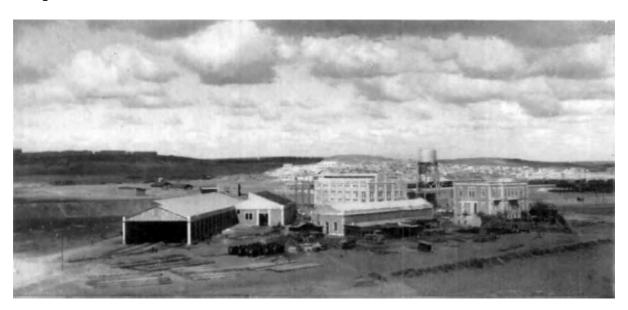
Électricité d'Alep

Conseil d'administration : MM. Philippar, Ithier, Palante, Adjouri, Choublier, Jourdanne, Lagasse de Locht, Passelecq, Piat, Weyl, Fouad Bey Mudarris.

Les Exploitations électriques SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 45.000.000 DE FRANCS 156, rue de l'Université, PARIS (Les Grandes Industries modernes et les Centraux, Paris, 1929, p. 78)

AFFAIRES RÉCEMMENT ENTREPRISES

ALEP (Syrie), pour la société Électricité d'Alep, au capital de 10.000.000 de francs. Centrale électrique moteurs Diesel (puissance installée : 2.000 ch.). Tramways électriques et distribution d'énergie de la ville d'Alep (360.000 habitants). 50 kilomètres de lignes haute et basse tensions.



Vue générale de la centrale.

Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie (Le Journal des chemins de fer, des mines et des travaux publics, 20 mai 1929)

L'Électricité d'Alep devra sans doute augmenter progressivement son capital jusqu'à une centaine de millions.

ÉLECTRICITÉ D'ALEP (Le Journal des débats, 25 mai 1929)

L'assemblée ordinaire devant examiner les comptes de l'exercice 1928, est convoquée pour le 12 juin prochain. L'usine, le réseau de distribution d'énergie électrique et celui du réseau de tramways ayant été mis en exploitation dans les premiers jours de l'année en cours, aucun compte de « profits et pertes » n'a été dressé pour l'exercice 1928.

Centrale thermique comprenant deux groupes Diesel Carels de 750 kW chacun, en 1929, et un groupe Diesel Sulzer de 2.000 kW en 1931.

929, et uit groupe Diesel Suizel de 2.000

Décisions et avis de la chambre syndicale des agents de change (*Le Temps*, 24 juin 1929)

Électricité d'Alep. — Depuis le 20 juin, les 10.000 obligations de 1.000 fr. 5 1/2 % de cette société sont admises à la cote officielle, au comptant.

ÉLECTRICITÉ D'ALEP (Le Journal des finances, 30 octobre 1929)

Une assemblée extraordinaire, tenue le 28 octobre, a autorisé le conseil d'administration à porter le capital de 10 millions à 36 millions de fr., par la création de 40.000 actions de 500 fr. nominal et de 60.000 actions de 100 francs nominal à souscrire en numéraire.

Elle a décidé, en outre, que les 20.000 actions de 500 francs actuellement existantes, ainsi que les 40.000 actions nouvelles de 500 francs à. émettre, seront des actions de la catégorie « O », et que les 60.000 actions de 100 francs à émettre seront des actions de la catégorie « P » ; elle a défini les droits de ces deux catégories d'actions, les actions « P » ayant le même nombre de voix que les actions « O » aux assemblées générales, chaque action « P » ayant droit, dans la répartition des bénéfices à un cinquième de la somme revenant à chaque action « O ».

(Bulletin des annonces légales obligatoires) (Le Temps, 4 novembre 1929)

Électricité d'Alep. — Capital porté de 10 à 36 millions de francs par l'émission de 40.000 actions O de 500 francs et 60.000 actions P de 100 francs.

Les deux sortes d'actions ont les mêmes droits dans les assemblées générales.

Exploitations électriques

(Le Journal des finances, 8 novembre 1929)

L'action Exploitations électriques, à 488, n'est pas très loin de ses plus bas cours de l'année; elle a valu jusqu'à 700 fr. au début de 1929. Rappelons que ce trust d'entreprises de tramways a pris, au cours de ces dernières, années, des participations dans des valeurs d'électricité. C'est ainsi qu'elle a souscrit la totalité de l'augmentation de capital de la Bretonne d'Électricité en 1927 et participé à la création de l'Électricité d'Alep dont elle a garanti, conjointement avec Electrobel, le service des obligations. Il est probable que les actions nouvelles Bretonne d'Électricité, ainsi que celles qui constituent le capital de l'Électricité d'Alep. ne tarderont pas à être cotées. La deuxième de ces sociétés publie cette semaine au « B.A.L.O. » une insertion en vue de la cotation de ses actions en Bourse.

1930 (Janvier):

PRISE DE CONTRÔLE DES SOCIÉTÉS D'ÉLECTRICITÉ D'ANTIOCHE, D'ALEXANDRETTE
ET D'ALEP
PAR L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE DE SYRIE,
RÉUNISSANT LE CRÉDIT FONCIER D'ALGÉRIE ET DE TUNISIE,
LES EXPLOITATIONS ÉLECTRIQUES,
LA COMPAGNIE FINANCIÈRE D'ÉLECTRICITÉ 6
ET LA COMPAGNIE GÉNÉRALE DES COLONIES

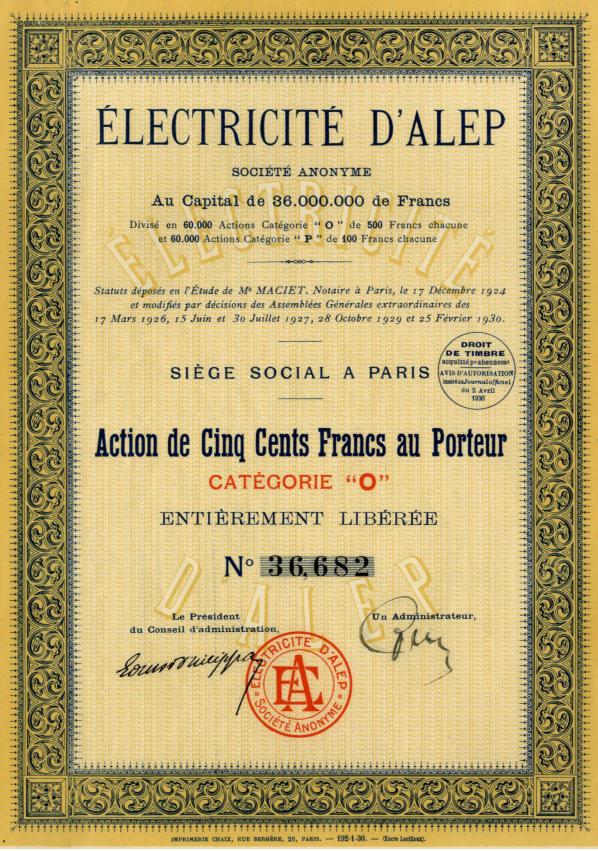
Exploitations électriques et industrielles Énergie électrique de Syrie (*Le Journal des finances*, 21 février 1930)

L'action Exploitations électriques s'anime de 440 à 463. On annonce la constitution, avec la participation de cette société, de l'Énergie électrique de Syrie au capital de 20 millions de francs, divisé en 40.000 actions de 500 francs et dont le conseil est autorisé à mettre des obligations jusqu'à concurrence de 40 millions.

ÉLECTRICITÉ D'ALEP (Le Journal des débats, 27 février 1930)

⁶ Cie financière d'électricité : holding au capital de 25 MF constitué en 1928 sous le patronage de la Banque de Paris et des Pays-Bas (BPPB) représentée par Jules Cambon et Louis Wibratte, associée à l'Union financière pour l'industrie électrique (Albert Petsche), la SGBEE (Louis Urban) et Paul Eschwege (Le Journal des débats, 17 mars 1928).

Une assemblée extraordinaire, tenue le 25 février, a rendu définitive l'augmentation du capital de 10 à 36 millions de francs, par l'émission de 40.000 actions de 500 francs et de 60.000 actions de 100 francs.



Coll. Serge Volper ÉLECTRICITÉ D'ALEP Société anonyme au capital de 36.000.000 de fr.

divisé en 60.000 actions catégorie " O " de 500 fr. chacune et 60.000 actions catégorie " P " de 100 fr. chacune

Statuts déposés en l'étude de Me Maciet, notaire à Paris, le 17 décembre 1924 et modifiés par décisions des assemblée générales extraordinaires des 17 mars 1926, 15 juin et 30 juillet 1927, 28 octobre 1929 et 25 février 1930

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel* du 2 avril 1930

Siège social à Paris

ACTION DE CINQ CENT FRANCS AU PORTEUR

catégorie "O "

entièrement libérée

Le président du conseil d'administration : Edmond Philippar

Un administration:?

Impr. Chaix, rue Bergère, 20, Paris. — 192-1-30. — Encres Lorilleux

ÉLECTRICITÉ D'ALEP (Cote de la Bourse et de la banque, 9 avril 1930)

Les assemblées des porteurs d'obligations 5 1/2 et 7 % ont pris acte de la substitution de la Compagnie générale d'entreprises électriques et Industrielles (Electrobel) à la Société générale belge d'entreprises électriques, et à la Société générale des chemins de fer économiques en ce qui concerne la garantir que celles-ci accordaient (service des intérêts et amortissements) pour les obligations 5 1/2 % et 7 % Électricité d'Alep. — Ratification de la nomination des administrateurs statutaires des sociétés civiles.

ÉLECTRICITÉ D'ALEP (Le Journal des débats, 27 mai 1930)

Les résultats de l'exercice 1929 permettront de proposer à l'assemblée du 19 juin la répartition d'un dividende de 30 francs par action ancienne.

Les Exploitations électriques (Le Journal des finances, 26 juin 1930)

[...] Les relations qu'elle entretient avec le groupe belge Électrobel lui ont permis, ces dernières années, de participer à la création de l'Énergie électrique du Briançonnais, de l'Électricité d'Alep, de la Compagnie d'éclairage et de force motrice d'Alexandrette. [...]

Électricité d'Alep

(Le Journal des finances, 27 juin 1930)

L'assemblée de l'Électricité d'Alep vient d'approuver les comptes de 1929 et de voter le dividende annoncé de 30 francs (contre rien) aux 20.000 actions anciennes, catégorie O.

ategorie o.

Capital porté de 36 à 54 MF.

ÉTUDES FINANCIÈRES Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie (*Le Temps*, 10 novembre 1930)

En Syrie, pays placé sous mandat français, appelé à jouer un rôle important dans notre ravitaillement en combustibles liquides, il s'est intéressé à l'État des Alaouites auquel il a consenti un prêt en 1928, aux Tramways de Damas, à l'Électricité d'Alep et à la filiale de celle-ci, l'Énergie électrique de Syrie ; il a, enfin, participé à la Société des grands hôtels du Levant.

Les Exploitations électriques (Le Journal des finances, 26 décembre 1930)

Voici comment pourraient être répartis les titres qui composent le portefeuille de la société :

1° Actions de sociétés dès maintenant productives. Ce sont d'abord les affaires de tramways... Dans cette première catégorie entrent également les actions de quelques affaires d'électricité : ... l'Énergie électrique de la Sorgue et du Tarn, qui a distribué un dividende de 20 fr. en 1929 ; l'Électricité d'Alep, dont les actions anciennes ont reçu 30 francs en 1929. Ces deux dernières entreprises, de création relativement récente, viennent seulement d'entrer en période de productivité et leurs possibilités sont loin d'être épuisées.

Annuaire Desfossés 1931, p. 580 :

Électricité d'Alep

Conseil d'administration : MM. Philippar, Ithier, Palante, Adjouri, Choublier, Jourdanne, Lagasse de Locht, Passelecq, Piat, Weyl, Fouad Bey Mudarris, colonel Raynal ⁷.

Électricité d'Alep (Le Journal des débats, 1er mai 1931)

⁷ Sylvain Raynal (Bordeaux, 1867-Boulogne-Billancourt, 1939) : fils d'un bottier d'Angoulême où il effectue ses études secondaires, il passe à la postérité comme défenseur du fort de Vaux pendant la bataille de Verdun. Puis il sert en Syrie dans la région des Alouites (1921-1926) et reste dans le pays après sa retraite comme chargé de mission jusqu'en 1929.

Une assemblée extraordinaire réunie de 27 avril a autorisé le conseil à porter le .capital, en une ou plusieurs fois, de 36 à 54 millions, aux dates et modalités qu'il déterminera, par l'émission de 36.000 actions « O » du nominal de 500 francs.

Électricité d'Alep (*Le Journal des débats*, 9 mai 1931)

Les comptes de l'exercice 1930, qui seront soumis à l'assemblée du 28 mai, font ressortir un bénéfice net de 3.402.561 fr., contre 677.582 fr. l'an dernier. Le conseil proposera la distribution d'un dividende de 6 % net, soit 32 fr. 50 par action catégorie « O » et 6 fr. 50 par action « P ». Rappelons que le dividende précédent, qui était de 6 %, ne s'appliquait qu'à un capital de 10 millions, alors que le dividende de 6,50 % proposé porte sur un capital de 36 millions.

1931 (1er juillet) : mise en exploitation de la première tranche du réseau de distribution d'eau.

ÉLECTRICITÉ D'ALEP (Le Journal des débats, 29 juillet 1931)

L'assemblée extraordinaire du 27 juillet a rendu définitive l'augmentation de capital de 18 millions de francs, autorisée par l'assemblée générale extraordinaire du 27 avril 1931.

Électricité d'Alep (*La Correspondance d'Orient*, septembre 1931)

L'assemblée générale ordinaire s'est réunie le 28 mai 1931.

Après déduction des frais généraux, des intérêts et frais des obligations et d'une somme de 148.191 francs représentant la dotation au fonds d'amortissement, le compte de Profits et pertes de l'exercice 1930 se solde par un bénéfice de 3.402.501 francs.

Sur ce montant, après affectation de 916.130 francs à un « Fonds de prévision pour éventualités diverses », il a été réparti à partir du 1^{er} juillet 1931, contre remise du coupon numéro 4, un dividende de 30 fr. 50 aux actions O et de 6 fr. 50 aux actions P, net de l'impôt sur le revenu, mais sous déduction des droits de transmission.

Le rapport passe en revue les travaux effectués en 1930 : installation de l'éclairage public dans la ville d'Alep, développement de la distribution d'énergie électrique, agrandissement de la centrale, établissement du réseau de distribution d'eau.

Le conseil annonçait, dans le rapport, son intention de procéder, au mois de juin, en vertu de l'autorisation qu'il détient, à une augmentation de capital de 18.000.000 de francs.

(Cote de la Bourse et de la banque, 30 mai 1932)

Bénéfices nets de 1931 : 4.376.629 contre 3.402.561 fr. Dividende proposé : 6 1/2 %, soit 32 fr. 50 par actions catégorie O et 6 fr. 50 par action catégorie P. Il sera affecté au fond de prévision pour éventualités diverses 1.369.758 fr. Ce dividende s'appliquera cette année au capital de 51.000.000, alors que, pour l'exercice précédent, le capital n'était que de 36 millions. Le dividende des actions nouvelles ayant été égalisé par un prélèvement sur la prime d'émission, elles reçoivent un dividende égal à celui des actions anciennes.

Électricité d'Alep (*La Journée industrielle*, 14 juin 1933)

Les comptes de l'exercice 1932, qui seront présentés à l'assemblée ordinaire du 30 juin 1933, font apparaître, après déduction des charges financières et dotation au fonds d'amortissement, un solde bénéficiaire de 3.410.526 francs.

Nous croyons savoir qu'il entre dans les intentions du conseil de proposer un dividende brut de 6 % aux 96.900 actions O de 500 fr. et aux 60.000 actions P de 100 fr. contre 6 fr. 50 demi-net l'année dernière.

(La Correspondance d'Orient, juin 1932)

Avec l'appui du gouvernement français, la Société d'électricité d'Alep a pu se procurer les fonds pour continuer les travaux de pose des tuyaux de distribution de l'eau. Le matériel nécessaire est arrivé et les travaux de pose sont repris avec grande activité. D'ici deux mois, tous les guartiers de la ville auront leur canalisation.

ÉLECTRICITÉ D'ALEP (Le Journal des finances, 25 juin 1932)

L'assemblée du 23 juin a approuvé les comptes de 1931, se soldant par un bénéfice net de 4.376.629 fr. Le dividende a été fixé à 32 fr. 50 par action à voie simple et 6 fr. 50 par action P, net d'impôt sur le revenu. Le dividende s'appliquera cette année au capital, de 54 millions, alors que, pour l'exercice précédent, le capital n'était que de 36 millions.

Électricité d'Alep (La Correspondance d'Orient, septembre 1932)

L'assemblée générale ordinaire s'est réunie le 23 juin 1932.

Le compte de profits et pertes de l'exercice 1931 se solde par un bénéfice de fr. 4.376.629, contre fr. 3.402.561 pour l'exercice précédent.

Un dividende de fr. 32,50 par action ordinaire sur le capital augmenté, et de fr. 6,50 par action privilégiée, est payable, sous déduction des droits de transmission, contre remise du coupon numéro 5 depuis le 30 juin 1932.

L'électrification des souks est terminée et il est procédé au parachèvement de l'éclairage public de la ville d'Alep. Le nombre des clients desservis par le réseau de distribution d'énergie électrique est passé de 3.207 à 4.073, et la puissance raccordée au réseau de 2.788 kilowatts à 2.996 kilowatts.

Une première tranche du réseau de distribution d'eau a été mise en exploitation à la date du 1^{er} juillet 1931.

Annuaire Desfossés 1933, p. 597-598 :

Électricité d'Alep

Conseil d'administration : idem.

(Le Journal des finances, 16 juin 1933)

L'assemblée ordinaire de l'ÉLECTRICITÉ D'ALEP est convoquée pour le 30 juin ; le conseil proposera un dividende brut de 6 %.

NÉCROLOGIE Max Choublier (*Le Temps*, 13 septembre 1933)

On nous prie d'annoncer la mort de M. Max Choublier, consul de France, chevalier de la Légion d'honneur, décédé à Palamos (Espagne), le 29 août 1933, dans sa soixantième année. De la part de ses enfants et de sa famille.

M. Maxime Choublier, né le 30 mars 1873, avait été chargé de cours de doctorat à l'École française de droit du Caire de 1897 à 1900, avant d'entrer dans la carrière, comme vice-consul à Monastir. Il devait rester dix ans en Macédoine, passant par les postes d'Uskub, Philippopolis et Salonique. M. Cruppi l'appela comme chef adjoint de son cabinet durant son court passage au quai d'Orsay, de mars à juin 1911. Il avait été nommé consul à Stuttgart la même année. Il quitta la carrière pour s'intéresser à de grandes affaires. Amateur averti d'art oriental, M. Maxime Choublier, disparu prématurément, laissera le souvenir d'une personnalité d'une grande originalité de pensée et de goût.

LES EXPLOITATIONS ÉLECTRIQUES

Assemblée générale ordinaire du 21 décembre 1933 (L'Information financière, économique et politique, 28 décembre 1933)

Électricité d'Alep. — Le développement de la clientèle s'est trouvé ralenti au cours de l'année 1932, en raison de la crise qui a été aggravée dans le Nord de la Syrie du fait de deux récoltes mauvaises successives.

Le nombre total de clients desservis par le réseau de distribution d'énergie électrique est passé à fin décembre 1932 à 4.229 contre 4.073 à fin décembre 1931 et la puissance raccordée au réseau est passée de 2.996 kWh. à fin décembre 1931 à 3.262 kWh. à fin décembre 1932 ; à cette dernière date, le réseau de distribution d'eau

atteignait un développement de 63 km, le nombre de clients raccordés s'élevait à 1.230 et le nombre de mètres cubes vendus en 1933 a atteint 337.500.

Cette société s'est. mise d'accord avec son pouvoir concédant pour apporter certaines modifications à l'établissement du compte conventionnel de gestion dont le solde débiteur éventuel est à la charge de la ville, en vue d'alléger ce compte dans la mesure du possible.

Les recettes revenant à cette société au titre de l'exercice 1932, par application de ses conventions avec la ville d'Alep se sont élevées à 7 millions 476.896 fr. 55 auxquelles s'ajoutent 37.528 francs 43 d'intérêts, commissions et divers.

Après déduction des frais généraux sociaux, des intérêts et frais d'émission des obligations, d'une somme de 1.091.204 fr. 30 représentant la dotation au « fonds d'amortissement du premier établissement » et compte tenu de l'application des nouveaux accords dont question ci-dessus, le compte de profits et pertes de l'exercice 1932 s'est soldé par un bénéfice de 3.410.526 fr. 31, ce qui a permis à cette Société de distribuer un dividende de 30 fr. brut par action.

1934 : avenant allégeant la garantie de recettes apportée par la municipalité à la société.

ÉLECTRICITÉ D'ALEP (Le Journal des débats, 13 juin 1934)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires devant examiner les comptes de l'exercice 1933 est convoquée pour le 28 juin 1934. Après déduction des charges financières et dotation au fonds d'amortissement, le compte de profits et pertes fait ressortir un solde bénéficiaire de 4.276.956 fr. 16, dont l'assemblée aura à décider l'emploi.

LES EXPLOITATIONS ÉLECTRIQUES (L'Information financière, économique et politique, 21 décembre 1934)

Électricité d'Alep. — Pour mieux adapter ses tarifs d'énergie électrique aux conditions économiques du pays, cette société a été amenée à les modifier, ce qui a contribué à augmenter le nombre total des clients desservis qui est ainsi passé, à fin décembre 1933, à 5.364 contre 4.299 à fin décembre 1932 ; d'accord avec la Ville d'Alep, l'extension de l'éclairage public et du réseau basse tension a été décidée.

Les travaux de parachèvement du service des eaux sont presque entièrement terminés : le nombre de clients raccordés s'élevait, au 31 décembre 1933, à 2.186 contre 1.230 au 31 décembre 1932 et le nombre de mètres cubes vendus, en 1933, à 356.000 contre 337.500 en 1932.

Par application de ses conventions avec la Ville d'Alep, les recettes revenant à cette société au titre de l'exercice 1933 se sont élevées à 6.027.004 fr. 55. auxquelles se sont ajoutés 140.019 fr. 75 d'intérêts. commissions et divers.

Après déduction des frais généraux sociaux, des intérêts et frais des obligations. d'une somme de 500.585 fr. 20 affectés au fonds d'amortissement du premier établissement et d'une somme de 150.000 francs pour amortissements divers de matériel en magasin, le compte de profits et vertes de l'exercice 1933 se solde par un

bénéfice de 4.276.956 fr. 16, qui a été porté à un compte d'attente, la Ville n'ayant pas encore réglé le déficit du compte de gestion.

Cette Société a mis à l'étude, sur demande de la Ville, un projet d'avenant à sa convention en vue d'apporter certaines modifications aux modalités de règlement du déficit annuel éventuel du compte de gestion, des garanties supplémentaires pour le paiement de ce déficit devant être, en contre-partie, accordées par la Ville d'Alep.

NOTES ET VALEURS DU JOUR (Cote de la Bourse et de la banque, 28 janvier 1935)

À la fin du mois prochain, sera convoquée une assemblée des actionnaires de la Société d'électricité d'Alep, afin de délibérer sur un projet d'accord avec la ville d'Alep. Ceci intéresse d'autant plus les actionnaires qu'en prévision de cet accord, il a été décidé en juin dernier d'affecter à un compte d'attente le solde bénéficiaire de 1933, 1.276.936 francs, et que le dividende ne pourra être fixé qu'ultérieurement.

Informations et communiqués ÉLECTRICITÉ D'ALEP (Le Journal des débats, 5 mars 1935)

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le 1er mars, a voté toutes les résolutions proposées comportant notamment : 1° approbation et ratification de l'avenant aux conventions de concession intervenu avec la Ville d'Alep, le 10 décembre 1934 ; 2° le maintien du droit de vote résultant du texte actuel des statuts, en ce qui concerne les actions catégorie P, conformément à l'article 6 de la loi du 13 novembre 1933 ; 3° la mise en concordance des statuts avec les dispositions de la loi précitée, donnant notamment un droit de vote double aux actions catégorie O nominatives depuis plus de deux ans ; 4° modification des statuts en conséquence. Une assemblée générale spéciale des propriétaires d'actions catégorie P, tenue à l'issue de la précédente, a approuvé et ratifié les décisions votées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

ÉLECTRICITÉ D'ALEP (*Le Journal des débats*, 14 juin 1935)

Assemblée le 28 juin. Solde bénéficiaire de 1934: 3 millions 451.086 fr. Il sera vraisemblablement proposé un dividende de 6 %.

Électricité d'Alep (*La Journée industrielle*, 2 juillet 1935)

L'assemblée ordinaire tenue le 28 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1934 et arrêté le solde bénéficiaire du compte de profits et pertes des exercices 1933 et 1934 à 3.129.057 francs.

Le dividende a été fixé à 6 % par action O et P.

L'assemblée a ratifié la nomination comme administrateur de M. Xavier Loisy 8 et a réélu MM. Passelecq et Adjouri, administrateurs sortants.

ÉLECTRICITÉ D'ALEP (Le Journal des débats, 18 juin 1936)

L'exercice 1935 se traduit par un bénéfice de 2.872.552 francs. Le conseil proposera à l'assemblée du 25 juin de reporter cette somme à nouveau après prélèvement de la réserve légale.

Annuaire Desfossés 1937, p. 641-642 :

Électricité d'Alep

Conseil d'administration : MM. Jourdanne, pdt ; Ithier, v.-pdt ; Palante, adm. dél. ; Adjouri, Lagasse de Locht, Passelecq, Fougerolle ⁹, Colonel Raynal, Renaudin ¹⁰, Piat. Commissaires aux comptes : Henrion, Bricard, Sagot, Destombes, suppléant.

NÉCROLOGIE Émile Piat (*Le Journal des débats*, 26 mars 1937)

En l'église Notre-Dame d'Auteuil ont été célébrées, dans la plus stricte intimité, les obsèques de M. Émile Piat, ministre plénipotentiaire, officier de la Légion d'honneur, décédé après une longue et douloureuse maladie.

M. Émile Piat avait fait la plus grande partie de sa carrière dans le Levant et fut, dans ces pays, l'un des meilleurs agents de la politique française.

ÉLECTRICITÉ D'ALEP (*Le Journal des débats*, 8 juillet 1937)

Après déduction des charges financières et dotations diverses, le compte de profits et pertes fait ressortir un solde bénéficiaire de 3.598.174 francs. L'assemblée du 30 juin a décidé la mise en paiement du coupon n° 7 différée jusqu'à présent, de doter le fonds de réserve pour éventualités diverses d'une somme de 3.400000 fr. prélevés sur les bénéfices de l'exercice 1936 et d'ajouter le solde disponible de ces bénéfices au report à nouveau des exercices précédents après prélèvement de la réserve légale.

ÉLECTRICITÉ D'ALEP

⁸ Xavier Loisy (1874-1949) : polytechnicien, administrateur (juin 1919), vice-président (octobre 1934), puis président (août 1936) du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie. Voir encadré.
9 Probablement Philippe Fougerolle (1905-1964) : fils de Marius (l'un des cinq frères à l'origine de

⁹ Probablement Philippe Fougerolle (1905-1964) : fils de Marius (l'un des cinq frères à l'origine de l'entreprise éponyme). Marié en 1934 avec Mireille Maroger, avocate. Docteur en droit. DG (1940), puis président (1945-1948) de l'entreprise Fougerolle.

¹⁰ Louis Renaudin (1892-1969) : directeur général (et futur PDG) du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie

(Le Journal des débats, 30 septembre 1937)

Le compte de profits et pertes de l'exercice écoulé accuse un bénéfice de 3.598.174 fr. contre 2.872.552 fr., formant, avec le report antérieur, un solde disponible de 6.344.704 fr. contre 2.890.157 fr.

1939 : Robert de Caix de Saint Aymour ¹¹ et Georges Saint René Taillandier ¹² , administrateurs, tous deux représentants du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie.

Annuaire Desfossés 1940, p. 1445 :

Électricité d'Alep

Conseil d'administration : MM. Renaudin, pdt ; Ithier, v.-pdt ; Palante, adm. dél. ; de Caix de Saint-Aymour, Fougerolle, Frégé, Lagasse de Locht, de Portes, Saint-René Taillandier.

Commissaires aux comptes : Henrion, Bricard, Sagot, Destombes, suppléant.

1941 : 16,756 km de lignes HT souterraines et 12,997 km de lignes HT aériennes.

1943 : second emprunt de 3.100 obligations de 5.000 fr. 4 1/4 % demi-net.

1944 : fin des débours municipaux au titre de la garantie de recettes.

Annuaire Desfossés 1945, p. 1476:

Électricité d'Alep

Conseil d'administration : MM. A. Palante, pdg ; G. Ithier, v.-pdt ; R. de Caix de Saint-Aymour, N. Delphin ¹³, V. Frégé, V. Lagasse de Locht, J. Reclus.

Commissaires aux comptes : Henrion, Blondaz-Gérard et de Laselve, Destombes, suppléant.

Annuaire Desfossés 1948, p. 512 :

Électricité d'Alep

Conseil d'administration : MM. A. Palante, pdg ; G. Ithier, v.-pdt ; R. de Caix de Saint-Aymour, N. Delphin, V. Lagasse de Locht, J. Reclus, Perdreau, Busson, Hinedi, E. Homsy.

Commissaires aux comptes : Henrion, Blondaz-Gérard et de Laselve.

¹³ Noël Delphin (1891-1981) : directeur du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie.

1948 : installation d'un quatrième groupe de 2.000 kW.

¹¹ Robert de Caix de Saint-Aymour (1869-1970) : publiciste, secrétaire général du Haut-Commissariat de France en Syrie et au Liban (1919), puis représentant français à la commission des mandats de la SDN (1924), censeur (fév. 1929), puis administrateur (déc. 1929) du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, son représentant dans diverses sociétés. Voir *Qui êtes-vous ?*¹² Georges Saint-René Taillandier (1852-1942) : ministre de France au Maroc, puis administrateur

¹² Georges Saint-René Taillandier (1852-1942): ministre de France au Maroc, puis administrateur (1913) du Crédit foncier d'Algérie-Tunisie qu'il représente dans une demi-douzaine de sociétés: Chemins de fer du Maroc, Chemin de fer Tanger-Fez, Tramways et autobus de Casablanca, Banque française de Syrie, Crédit foncier de Syrie, Port, quais et entrepôts de Beyrouth (président).

1950 : 25.846 abonnés contre 1.739 en 1929. 161,5 km de lignes BT contre 90 en 1933.

5 mars 1951: NATIONALISATION

LÉGION D'HONNEUR Ministère des Affaires étrangères (*JORF*, 20 août 1951)

Officiers

Alexandre Palante, président-directeur général de la Société d'électricité d'Alep, de nationalité belge.

ÉNERGIE ÉLECTRIQUE DE SYRIE* (L'Information financière, économique et politique, 8 mai 1953)

L'assemblée générale extraordinaire convoquée le 5 mai 1953 a décidé la dissolution anticipée de la société à partir du même jour et a nommé liquidateur la société Les Exploitations Electriques et Industrielles en lui donnant, notamment, le pouvoir d'effectuer la distribution aux actionnaires de Énergie électrique de Syrie des titres Électricité d'Alep, qui figurent dans son portefeuille.

On sait que la société Les Exploitations Electriques et Industrielles détient une participation importante dans le capital de l'Énergie électrique de Syrie

ÉLECTRICITÉ D'ALEP (L'Information financière, économique et politique, 10 juillet 1953)

L'assemblée générale, tenue le 7 juillet 1953, après avoir entendu — d'une part les communications du conseil d'administration et des commissaires sur la situation des affaires sociales et les raisons pour lesquelles, en l'absence d'accord sur l'indemnisation, les comptes et le bilan de l'exercice 1952 n'ont pu être établis — et, d'autre part, le compte rendu présenté par le conseil d'administration sur l'état des négociations avec le gouvernement syrien en vue d'aboutir à une solution respectant les droits dont la Société a été privée du fait de la loi syrienne de nationalisation et contre les modalités de laquelle elle n'a cessé de s'élever, a pris acte de ce que le bilan et le compte de Profits et Pertes de l'exercice 1952 n'ont pu être établis pour des circonstances maieures, indépendantes de la volonté du conseil ainsi que de l'engagement pris par celui-ci de convoguer à nouveau les actionnaires en assemblée générale en vue de leur soumettre les comptes dudit exercice ainsi que ceux de l'exercice précédent dès que ceux-ci auront pu être établis.

(L'Information financière, économique et politique, 9 juillet 1954)

L'assemblée générale, tenue le 6 juillet a pris acte de ce que le bilan et le compte de profits et pertes de l'exercice 1953 n'ont pu être établis pour des circonstances majeures, indépendantes de la volonté du conseil, ainsi que de l'engagement pris par celui-ci de convoquer à nouveau les actionnaires en assemblée générale en vue de leur soumettre les comptes dudit exercice ainsi que ceux des exercices 1951 et 1952 dès que ci auront pu être établis.

Il est rappelé que depuis la pénalisation en date du 5 mars 1951, les pourparlers ont été poursuivis avec les gouvernements successifs syriens sans réussir à parvenir à un accord sur la fixation de l'indemnité de nationalisation, ce, en raison des bouleversements politiques intervenus chaque fois qu'un tel accord était sur le point d'aboutir.

Électricité d'Alep (Liban) [Desfossés 1956/1318]

S.A., 17 déc. 1924.

Siège social : Paris, 156, rue de l'Université.

Conseil d'administration

Palante (Alexandre)[0 /00], 406 (Omnibus+ tramw. Lyon), 542 (Exploit. élec. et indus), 1318 (ph Élec. Alep).

Wodon [0/0], 1318 (pdg Élec. Alep).

Ithier (Gaston)[0 /0][du groupe belge Électrobel][anc. pdt des Tramways et électricité de Damas], 417 (Tramw. Buenos Aires), 542 (Exploit. élec. et indus), 1318 (v.-pdt Élec. Alep).

Caix de Saint-Aymour (Robert de)[x /₀₀][Ép. Michèle de Boislile. Repr. frs de la Syrie à la commission permanente des mandats à la SDN (1932), discussions pour limiter les sanctions intern. après agression italienne en Éthiopie. Adm. du CFAT (1929) et de la Caisse des prêts immobiliers du Maroc (AEC 1951)], 377 (ph Damas-Hamah), 688 (Indus. des asphaltes et pét. Lattaquié), 1318 (Élec. Alep), 2029 (ph Grands hôtels du Levant).

Delphin (Noë)l(1891-1981)][fils de Gaëtan Delphin, ancien adm. du Crédit foncier d'Alg.-Tunisie][ép. Thérèse Bassières, puis Berthe Straube][1939 : dir. Créd. fonc. Alg.-Tunisie], 1318 (Élec. Alep), 2029 (pdg Grands hôtels du Levant).

Lagasse de Locht (Victor)[Belgique][anc. adm. des Exploitations électriques], 1318 (Élec. d'Alep).

Perdreau (Henri)[ing. E.C.P.][anc. adm. des Tramways électriques d'Oran], 400 (adg Tramw. élec. Angers), 406 (Omnibus et tramw. Lyon), 542 (Exploit. élec. et indus.), 1318 (Élec. d'Alep).

Reclus (J.), 1318 (Élec. d'Alep).

Villey (Achille)[º /00][préfet de la Seine 1939-40. Rallié à de Gaulle. Frère d'Étienne, dir. Groupe des industries métallurgiques, mécaniques et connexes de la Région parisienne], 237 (CFAT), 1318 (Élec. Alep).

Commissaires aux comptes :

Henrion (M.), 366 (comm. cptes Djibouti-Addis-Abeba), 1311 (comm. cptes Énergie élect. du Maroc, 1318 (comm. cptes Électricité d'Alep).

Blondaz-Gérard (Ch.), 1318 (comm. cptes Électricité d'Alep), 1835 (comm. cptes Agric. et sucrière de Nossi-Bé).

OBJET : Production de l'énergie électrique, son transport et son utilisation ; toutes entreprises de transports publics, d'adduction et de distribution d'eau. Les entreprises d'électricité, tramways et eaux de la ville dAlep, dont elle était concessionnaire, ont été, en vertu de la loi syrienne de nationalisation du 31 janvier 1951. transférées au nouvel organisme le 5 mars 1951.

CAPITAL SOCIAL: 54 millions de fr., divisé, en 96.000 actions O de 500 fr. et 60.000 actions P de 100 fr. À l'origine, . 3 millions en 6.000 actions de 500 fr., porté en juillet 1927 à 10 millions; en février 1930 à 36 millions par l'émission à 530 fr. de 40.000 actions nouvelles O de 500 fr. et à 106 fr. de 60.000 actions nouvelles P de 100 fr. et en 1931 à 54 millions.

OBLIGATIONS : 3.100 de 5.000 fr. 4 1/4 % demi-net, émises en 1943. Amort. de 1946 à 1969 T. ou R., sauf R.A. [remboursement anticipé] 1945. Coupons : 1er juillet. Service garanti par la Société. les Exploitations électriques industrielles.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES : 5 % à la réserve légale, 6 % d'intérêt aux actions O et P. ; prélèvements facultatifs pour réserves, fonds de prévoyance ou report à nouveau. Sur le surplus : 10 % au conseil, le solde aux actions. Les actions P n'ont droit qu'au 1/5 du superdividende.

LIQUIDATION : Excédent d'actif aux. actions, chaque action P ne recevant que le cinquième de ce qui revient à chaque action O.

SERVICE FINANCIER : au siège social, Société générale, Crédit foncier d'Algérie-Tunisie.

TRANSFERTS : Société générale.

Notice SEP: EL 937.

COTATION: Obligations: Parquet « Cote Desfossés », Cote spéciale.

COUPONS NETS AU PORTEUR: (Actions «:O »): nº 20 (1er août 1952), 123 fr.

	Prod. bruts	Amort. + prov.	Bénf. nets	Réserves	Divid. act. O	Divid. act. P
		(En 1.00	(En francs)			
1943	17.490	8.740	3.523	176	30	6
1944	21.694	14.647	_	_	30	6
1945	68.423	55.526		486	80	16
1946	188.728	75.121	10.709	535	80	16
1947	64.983	43.725	10.271	513	80	16
1948	276.674	240.114	15.545	777	130	26
1949	133096	82.623	18.260	913	150	30
1950	118.097	76.254	18.968	216	160	30

NOTA. — Les comptes des exercices 1951, 1952, 1953 et 1954 n'ont pas encore pu être établis.

BILANS AU 31 DÉCEMBRE (en 1.000 francs)

	1946	1947	1948	1949	1950
PASSIF					
Capital	54.000	54.000	54.000	54.000	54.000
Réserves et provisions	141.456	150.485	363.398	371.918	379.140
Dette consolidée	15.030	14.510	13.470	12.855	11.980
Dette flottante et compte d'ordre	425.408	472.937	1.206.994	1.368.447	1.349.171
Dividende	8.640	8.640	14.040	15.936	16.200
	<u>644.534</u>	700.572	1.651.902	<u>1.823.166</u>	<u>1.810.491</u>
ACTIF					
Immobilisations	294.138	309.745	764.510	940.020	940.613
Amortissements	49.619	52.565	126.320	130.310	129.326
	244.519	257.180	638.190	809.710	811.287
Magasin	28.784	35.100	148.459	166.057	151.567

Débiteurs	822.658	368.775	686.221	734.259	767.029
Disponible	53.623	39.517	179.032	113.130	80.608
	<u>644.534</u>	<u>700.572</u>	1.651.902	<u>1.823.166</u>	<u>1.810.491</u>

Électricité d'Alep (L'Information financière, économique et politique, 26 avril 1956)

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société « Électricité d'Alep », réunie le 24 avril 1956 afin de connaître des conventions négociées avec le gouvernement syrien à propos de la nationalisation des concessions de la Société en Syrie, a décidé de se proroger au vendredi 11 mal 1956, à 15 heures, au siège social, 156, rue de l'Université, à Paris, sur le même ordre du jour.

Électricité d'Alep (L'Information financière, économique et politique, 17 mai 1956)

L'assemblée extraordinaire, réunie le 11 mai 1956, a approuvé l'accord intervenu le 26 avril dernier entre les autorités syriennes et ladite société — sous réserve de sa ratification par une loi syrienne — fixant le montant, les conditions et les modalités de règlement des indemnités afférentes à la nationalisation des concessions de la société en Syrie. L'assemblée a donné tous pouvoirs au conseil pour l'exécution dudit accord.

Le montant dû à la société pour la nationalisation de ses biens en Syrie est fixé à 6.709.400 livres syriennes librement transférables.

Après ratification de l'accord du 26 avril 1956 par le Parlement syrien, les actionnaires de la société seront convoqués pour statuer sur les comptes sociaux qui, à défaut des éléments nécessaires, n'ont plus été arrêtés depuis la date de nationalisation.

Les répartitions aux actionnaires seront effectuées conformément auxdits comptes, après que les fonds auront pu être transférés hors Syrie, après accomplissement des formalités législatives et administratives.

ÉLECTRICITÉ D'ALEP

(L'Information financière, économique et politique, 10 octobre 1956)

Le Parlement syrien a voté le 30 juillet 1956 la loi de ratification de l'accord d'indemnisation du 26 avril 1956, qui a, en conséquence, été publié au *Journal officiel de Syrie* du 23 août 1956. L'accord du 26 avril 1956 est donc devenu définitif et exécutoire et les formalités préalables à la mise à disposition de la Société de l'indemnité de nationalisation sont en cours.

Les actionnaires seront convoqués en assemblée générale aux fins d'approuver les comptes sociaux après mise à disposition des fonds.

ÉLECTRICITÉ D'ALEP (L'Information financière, économique et politique, 1^{er} décembre 1956)

La Compagnie, selon une information en provenance de Damas, a déjà reçu la totalité du montant que le gouvernement syrien s'était engagé à payer, soit L. S. 6.709.400, à titre d'indemnité de rachat.

En ce qui concerne les opérations de transfert, un montant dépassant 3 millions de livres syriennes est déjà transféré à l'étranger en faveur de la compagnie. Le reliquat sera viré très prochainement.

ÉLECTRICITÉ D'ALEP (L'Information financière, économique et politique, 25 avril 1957)

La société, ayant rapatrié partiellement l'indemnité afférente à la nationalisation de ses actifs syriens et désirant effectuer le plus rapidement possible entre ses actionnaires une première répartition, convoque ses actionnaires en assemblée générale extraordinaire pour le vendredi 10 mai 1957, à Paris, 11 heures, au siège social, 156, rue de l'Université, en vue des décisions à prendre concernant la dissolution anticipée de la Société et le cas échéant la nomination d'un ou plusieurs liquidateurs.

Une assemblée générale ordinaire sera ultérieurement réunie pour approuver les comptes sociaux dont l'établissement définitif est lié au rapatriement complet de l'indemnité.

Bibliographie

Jacques Thobie, L'électrification dans l'aire syro-libanaise des origines à la fin du mandat français, RHOM, tome 89, n° 334-335, 1er semestre 2002)